

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 23 Mars 2021**

**DATE DE CONVOCATION :** 17 Mars 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice :	11	- Présents :	10
- Votants :	11	- Absents :	1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-sept mars deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents :** Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER.

**Absents excusés :** Sophie GUITTON

**Pouvoir :** Madame Sophie GUITTON donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECHAMP

**Secrétaire de séance :** Jean- Luc DECHAMP

**Objet de la délibération : Autorisation au Maire à signer l'avenant de la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne s'est engagé depuis 2004 dans le cadre du schéma de développement des usages et services numériques afin d'aider les communes de moins de 2 000 habitants dans la mise en place de leur site internet institutionnel.

A ce titre, le Conseil Municipal du 25 septembre 2012 avait autorisé le Maire à signer une convention pour la conception et la réalisation du site internet de la commune.

La plateforme technique étant devenue obsolète, le Département de Seine-et-Marne a informé la commune le 16 juillet dernier de la nécessité de migrer le site internet actuel de la commune vers une nouvelle plateforme.

Afin de prendre en compte ce changement de plateforme technique et de procéder aux ajustements nécessaires en terme de sécurisation du site internet et de conformité au RGPD, il convient de conclure un avenant entre les deux parties.

**Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer l'avenant ci-annexé.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2012 autorisant le Maire à signer une convention avec le Département,

Date de réception de l'AR: 01/04/2021  
077-217703438-20210323-DE\_2021\_003-DE

VU la convention signée le 1<sup>ER</sup> Octobre 2013 entre le Département de Seine-et- Marne et la Commune d'Ocquerre,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place une nouvelle plateforme technique et de migrer les sites internet des collectivités ayant déjà conventionné,

**OUI** l'exposé du Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé relatif au changement de plateforme technique et aux ajustements nécessaires en termes de sécurisation du site internet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, le 29 Mars 2021

Le Maire,  
**Bruno GAUTIER**

